



DÉVELOPPER SERVIR PRÉSENTER

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Par la présente, avis vous est donné par la soussignée directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

Qu'à sa séance ordinaire du 27 août 2025, le Conseil a adopté, par sa résolution numéro 2025-R-AG313, le règlement numéro 2025-417 « MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2021-356 ÉDICTANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU ET PORTANT SUR UNE MODIFICATION DE L'AFFECTATION À VOCATION RÉCRÉOFORESTIÈRE POUR UNE AFFECTATION À VOCATION VILLÉGIATURE DANS LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE ET UNE MODIFICATION DES USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES D'AMÉNAGEMENT RÉCRÉATIVES AUX PÔLES TOURISTIQUES ».

Le règlement numéro 2025-417 est entré en vigueur le 20 novembre 2025, suivant l'adoption du conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la réception de l'avis de conformité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Toute personne désireuse de prendre connaissance dudit règlement peut le faire en s'adressant à la MRC ou en visitant le site Internet de la MRC au www.mrcvg.qc.ca.

Donné à Gracefield, ce 20^{ème} jour du mois de novembre 2025.

Carolane Saumur-Belley

Carolane Saumur-Belley
Directrice générale adjointe
Greffière trésorière adjointe